Version: N°1 2024-12-13 Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 1/15 Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : MONTECARLO NIGHT

Code du produit : J76-012080

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit réservé à un usage professionnel dans l'industrie de la parfumerie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification of the Company: CORIALYS S.A.R.L.

45 Boulevard Marcel Pagnol

06130 GRASSE

FRANCE

00 33 4 83 26 13 08 Telephone:

Mail: contact@parfumscorialys.com Web: www.parfumscorialys.com

1.4. Emergency telephone n°: 00 33 7 83 06 40 08Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA.

RUBRIOUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger:







GHS07

GHS09

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit	
EC 204-116-4	LINALYL ACETATE
601-096-00-2	(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE
EC 228-408-6	HEXYL SALICYLATE
EC 233-732-6	3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL
EC 259-174-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTHALENYL)ETHANONE
EC 201-134-4	LINALOOL
EC 939-227-3	REACTION MASS OF 1,4-DIMETHYL-7-(PROP-1-EN-2-YL)-1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDROAZULENE AND 3,8-DIMETHYL-5-(PROP-1-EN-2-YL)-1,2,3,3A,4,5,6,7-OCTAHYDROAZULENE AND 4,8A,9,9-TETRAMETHYLDECAHYDRO-1,6-METHANONAPHTHALEN-1-OL
EC 204-872-5	BETA-PINENE
EC 249-120-7	OXACYCLOHEPTADEC-10-ENE-2-ONE

Version: N°1 2024-12-13 Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 2/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

EC 204-409-7 PIPERONAL
EC 201-291-9 ALPHA-PINENE
EC 203-375-0 DL-CITRONELLOL

EC 242-016-2 P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE

EC 203-377-1 GERANIOL

EC 201-746-1 BETA-CARYOPHYLLENE

EC 904-908-6 REACTION MASS OF ISOPENTYL SALICYLATE AND 2-METHYLBUTYL SALICYLATE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage/une protection auditive/ ...

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

P305 + P351 + P338 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence - Stockage :

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 84-66-2 EC: 201-550-6		[i]	10 <= x % < 25

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Datum: Date: 2024-12-13 Page 3/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

DIETHYL PHTHALATE		1	1
INDEX: 603-101-00-3 EC: 405-040-6 TETRAHYDRO-2-ISOBUTYL-4- METHYLPYRAN-4-OL, MELANGE D'ISOMERES (CIS ET TRANS)	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		10 <= x % < 25
CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4 LINALYL ACETATE	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
INDEX: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	2.5 <= x % < 10
CAS: 6259-76-3 EC: 228-408-6 HEXYL SALICYLATE	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10
CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6 REACH: 01-2119969272-32 3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CAS: 54464-57-2 EC: 259-174-3 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8- TETRAMETHYL-2-NAPHTHALENYL)ETHANONE	GHS07, GHS09 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		2.5 <= x % < 10
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 LINALOOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 65113-99-7 EC: 265-453-0 5-(2,2,3-TRIMETHYL-3-CYCLOPENTENYL)-3- METHYLPENTAN-2-OL	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
CAS: 121-32-4 EC: 204-464-7 ETHYL VANILLIN	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-212-00-7 CAS: 1222-05-5 EC: 214-946-9 1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8- HEXAMETHYLINDENO[5,6-C]PYRANE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 1450625-49-6	GHS09, GHS07, GHS08		0 <= x % < 2.5

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 4/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

EC: 939-227-3 REACH: 01-2119967775-18 REACTION MASS OF 1,4-DIMETHYL-7-(PROP-1-EN-2-YL)-1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDROAZULENE AND 3,8-DIMETHYL-5-(PROP-1-EN-2-YL)-1,2,3,3A,4,5,6,7-OCTAHYDROAZULENE AND 4,8A,9,9-TETRAMETHYLDECAHYDRO-1,6-METHANONAPHTHALEN-1-OL	Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411		
CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6 P-MENTHA-1,4-DIENE	GHS02, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411	[ii]	0 <= x % < 2.5
HYDROCARBONS	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		0 <= x % < 2.5
INDEX: 606-092-00-4 EC: 422-320-3 MASSE DE REACTION DE: (E)- OXACYCLOHEXADEC-12-EN-2-ONE; (E)- OXACYCLOHEXADEC-13-EN-2-ONE; A) (Z)- OXACYCLOHEXADEC-(12)-EN-2-ONE ET B) (Z)- OXACYCLOHEXADEC-(13)-EN-2-ONE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 127-91-3 EC: 204-872-5 BETA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 28645-51-4 EC: 249-120-7 REACH: 01-2120768557-38 OXACYCLOHEPTADEC-10-ENE-2-ONE	GHS09, GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7 PIPERONAL	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
CAS: 65405-77-8 EC: 265-745-8 CIS-3-HEXENYL SALICYLATE	GHS08, GHS09 Wng Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[ii]	0 <= x % < 2.5
CAS: 99-87-6 EC: 202-796-7 P-CYMENE	GHS02, GHS08, GHS09, GHS06 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 3, H331 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 2, H411	[ii]	0 <= x % < 2.5
CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4 BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400	[i]	0 <= x % < 2.5

Version: N°1 2024-12-13 Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Datum: 2024-06-24 Page 5/15

Revision: N°2 2024-12-13

Parfums Corialys

	M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		
CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 DL-CITRONELLOL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
CAS: 123-35-3 EC: 204-622-5 MYRCENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 18127-01-0 EC: 242-016-2 REACH: 01-2119983533-30 P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE	GHS07, GHS08 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 GERANIOL	GHS05, GHS07 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
CAS: 87-44-5 EC: 201-746-1 BETA-CARYOPHYLLENE	GHS07, GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1B, H317		0 <= x % < 2.5
EC: 904-908-6 REACH: 01-2120809315-60 REACTION MASS OF ISOPENTYL SALICYLATE AND 2-METHYLBUTYL SALICYLATE	GHS09, GHS07 Wng Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 87-19-4 EC: 201-729-9 ISOBUTYL SALICYLATE	GHS07, GHS09 Wng Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 10339-55-6		orale: ETA = 5000 mg/kg PC

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 6/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

EC: 233-732-6 REACH: 01-2119969272-32 3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL	
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 LINALOOL	orale: ETA = 2790 mg/kg PC
CAS: 121-32-4 EC: 204-464-7 ETHYL VANILLIN	orale: ETA = 3000 mg/kg PC
CAS: 99-85-4 EC: 202-794-6 P-MENTHA-1,4-DIENE	orale: ETA = 3650 mg/kg PC
CAS: 120-57-0 EC: 204-409-7 PIPERONAL	orale: ETA = 2700 mg/kg PC
CAS: 99-87-6 EC: 202-796-7 P-CYMENE	inhalation: ETA = 9.7 mg/l 4h (vapeurs) orale: ETA = 4750 mg/kg PC
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 DL-CITRONELLOL	dermale: ETA = 2650 mg/kg PC orale: ETA = 3450 mg/kg PC
CAS: 18127-01-0 EC: 242-016-2 REACH: 01-2119983533-30 P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE	orale: ETA = 2660 mg/kg PC
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 GERANIOL	orale: ETA = 3600 mg/kg PC
CAS: 87-19-4 EC: 201-729-9 ISOBUTYL SALICYLATE	orale: ETA = 1310 mg/kg PC

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

- [i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [ii] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 7/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 8/15 Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne jamais aspirer ce mélange.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Critères:

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

84-66-2 5 mg/m3 A4 127-91-3 20 ppm SEN; A4 128-37-0 2 (IFV) mg/m3 A4	
PF	
128-37-0 2 (IFV) mg/m3 A4	
120 5 7 0 2 (II 1) Inginis	
80-56-8 20 ppm SEN; A4	

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/2021):

CAS $VME\text{-ppm}: \quad VME\text{-mg/m3}: \quad VLE\text{-ppm}: \quad VLE\text{-mg/m3}: \quad Notes: \qquad \quad TMP\ N^{\circ}:$

84-66-2 5 128-37-0 10

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Version: N°1 2024-12-13 Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 9/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires concues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme ISO 16321.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Etat physique

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair :

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

F						
Etat Physique:	Liquide Fluide.					
Couleur						
Couleur: Jaune						
Odeur						
Seuil olfactif:	Non précisé.					
Point de fusion						
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.					
Point de congélation						
Point/intervalle de congélation :	Non précisé.					
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition						
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.					
Inflammabilité						
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.					
Limites inférieure et supérieure d'explosion						
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	Non précisé.					
Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%):	Non précisé.					

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -

 $60^{\circ}\text{C} < \text{PE} \le 93^{\circ}\text{C}$

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 10/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

Température d'a	uto-inflammation
-----------------	------------------

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: Non concerné. pH en solution aqueuse: Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Viscosité: $v < 7 \text{ mm}2/s (40^{\circ}\text{C})$

Solubilité

Hydrosolubilité: Insoluble. Liposolubilité: Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau: Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité et/ou densité relative

Densité: 0.979-0.999@20°C

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.475-1.479@20°C

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIOUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 11/15 Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

ISOBUTYL SALICYLATE (CAS: 87-19-4)

Par voie orale: DL50 = 1310 mg/kg poids corporel/jour

GERANIOL (CAS: 106-24-1)

Par voie orale : DL50 = 3600 mg/kg poids corporel/jour

P-TERT-BUTYLDIHYDROCINNAMALDEHYDE (CAS:

18127-01-0)

Par voie orale: DL50 = 2660 mg/kg poids corporel/jour

DL-CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

Par voie orale : DL50 = 3450 mg/kg poids corporel/jour Par voie cutanée : DL50 = 2650 mg/kg poids corporel/jour

P-CYMENE (CAS: 99-87-6)

Par voie orale: DL50 = 4750 mg/kg poids corporel/jour

Par inhalation (Vapeurs): CL50 = 9.7 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

PIPERONAL (CAS: 120-57-0)

Par voie orale : DL50 = 2700 mg/kg poids corporel/jour

P-MENTHA-1,4-DIENE (CAS: 99-85-4)

Par voie orale: DL50 = 3650 mg/kg poids corporel/jour

ETHYL VANILLIN (CAS: 121-32-4)

Par voie orale: DL50 = 3000 mg/kg poids corporel/jour

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Par voie orale: DL50 = 2790 mg/kg poids corporel/jour

3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL (CAS: 10339-55-6)

Par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg poids corporel/jour

11.1.2. Mélange

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

CAS 93-15-2 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 12/15 Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

CAS 128-37-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 5989-27-5: CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.
- Géraniol (CAS 106-24-1): Voir la fiche toxicologique n° 315.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

OXACYCLOHEPTADEC-10-ENE-2-ONE (CAS: 28645-51-4)

Biodégradation:

Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

((r)-p-mentha-1,8-diene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 13/15 Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys



- Classification:

9

14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement



- Matière dangereuse pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	-
	Non soumis à cette réglement si Q <= 5 1/5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)	tion								
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrima manute	Senaratio	
	9	-	III	5 L	F-A. S-F	274 335 969	E1	Catego:	у -	
	Non soumis à cette réglement si Q <= 5 1/5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)									
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	9	-	Ш	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197 A215	E1	
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158	E1	

Version: N°1 2024-12-13 Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 14/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums	Comiolizza
Paritims	COHAIVS

				A197 A215	
Non					
soumis					
à cette					
réglement	tion				
si Q					
< = 5					
1/5 kg					
(IATA					
4.4.4					
- DS					
A197)					

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9): ((r)-p-mentha-1,8-diene)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges;

hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols,

éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane;

esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine;

diméthhylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Version: N°1 2024-12-13

Parfums Corialys

J76-012080 - MONTECARLO NIGHT

Date: 2024-12-13 Page 15/15

Revision: N°10 2024-12-13

Parfums Corialys

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation. GHS08 : Danger pour la santé. GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.